

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02/07/2007
Publication 06/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 4e/45-07
Séance du 29 JUIN 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Crédits délégués par l'Etat au titre du parc locatif social Subvention d'investissement pour financer une Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS)

La Commission Permanente du Conseil Général,

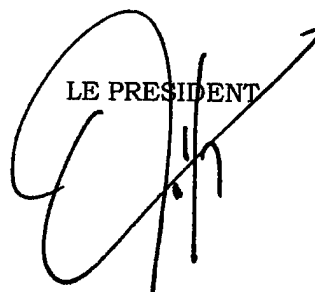
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la convention de délégation de compétence relative aux aides à la pierre conclue avec l'Etat le 31 janvier 2006,
- VU la délibération du Conseil Général n°2006/III-4è/15 du 23 juin 2006 portant délégation à la Commission Permanente l'attribution des aides à la pierre,
- VU la délibération du Conseil Général n°2006/V-4è/21 du 20 octobre 2006 portant notamment délégation à la Commission Permanente l'attribution des aides relatives aux maîtrises d'œuvre urbaines et sociales,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde une subvention d'investissement d'un montant de 33 705 Euros en faveur de la SAHLM LOGIEST pour financer une Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale ; les dépenses seront imputées sur le programme HO22, nature 2042, fonction 72,
- ❖ Approuve la convention jointe au rapport,
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à la signer,

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER